

Les Entrepreneurs Gestion privée - 2021

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE NOS PARTENAIRES, PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE

	Pour vos clients			Pour vous (en % des montants investis par vos clients)
Défiscalisation	Gain fiscal	Eligibilité	Frais d'entrée / de gestion	Rétrocession conseiller
Girardin Agricole	Jusqu'à 25%	A partir de 2.500€ d'impôts	Aucun	4% HT
Solutions d'investissement	Rendement brut attendu par an	Horizon de placement	Frais d'entrée / de gestion	Rétrocession conseiller
Financement d'actifs écoresponsables	6 à 9%	3 à 5 ans	Aucun	Jusqu'à 5% HT à la souscription + 1,5% HT par an (offre limitée)
Financement de la promotion immobilière	10%	12 à 18 mois	Aucun	2% HT
Dette privée sécurisée	5 à 10%	3 à 12 mois	Aucun	Minimum 1% HT par rotation
Financement de l'économie locale	6 à 9%	24 à 48 mois	Aucun	Minimum 1% HT

L'INVESTISSEMENT PARTICIPATIF PRÉSENTE UN RISQUE IMPORTANT DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE DU CAPITAL AINSI QU'UN RISQUE D'ILLIQUIDITÉ.

La société Les Entrepreneurs, SAS au capital de 191.670 € sise au 34, rue de l'Ourcq à PARIS (75019), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 805 291 317 exerce en qualité d'Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), de Conseiller en Investissement Participatif (CIP) sous le contrôle de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), et est enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 14007053.

La société Dom Com Invest est inscrite à la Préfecture de Paris sous le numéro 102020 075 003 et bénéficie d'une RCP souscrite chez XL Insurance Company SE sous le n° FR00013333BL. L'activité est réglementée par l'article 242 septies du CGI consistant en l'obtention pour autrui des avantages fiscaux prévus à l'article 199 undecies B du CGI.

La souscription au capital des SAS DOM COM est réalisée à fonds perdus en contrepartie d'un avantage fiscal compris entre 2 500 € et 40 909 € et ne doit pas être envisagée comme un placement patrimonial ayant vocation à servir un rendement pendant sa durée de détention. En cas de remise en cause de l'avantage fiscal, l'investisseur perd à la fois son investissement et doit rembourser à l'administration fiscale l'économie d'impôt dont il a pu bénéficier.

Les Entrepreneurs Gestion privée - 2021

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE NOS PARTENAIRES, PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE

	Pour vos clients			Pour vous (en % des montants investis par vos clients)
Défiscalisation	Gain fiscal	Eligibilité	Frais d'entrée / de gestion	Rétrocession conseiller
Girardin Agricole	Jusqu'à 25%	A partir de 2.500€ d'impôts	Aucun	4% HT
Solutions d'investissement	Rendement brut attendu par an	Horizon de placement	Frais d'entrée / de gestion	Rétrocession conseiller
Financement d'actifs écoresponsables	6 à 9%	3 à 5 ans	Aucun	Jusqu'à 5% HT à la souscription + 1,5% HT par an (offre limitée)
Financement de la promotion immobilière	10%	12 à 18 mois	Aucun	2% HT
Dette privée sécurisée	5 à 10%	3 à 12 mois	Aucun	Minimum 1% HT par rotation
Financement de l'économie locale	6 à 9%	24 à 48 mois	Aucun	Minimum 1% HT

Document CONFIDENTIEL, à l'usage exclusif de XXXXXX

L'INVESTISSEMENT PARTICIPATIF PRÉSENTE UN RISQUE IMPORTANT DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE DU CAPITAL AINSI QU'UN RISQUE D'ILLIQUIDITÉ.

La société Les Entrepreneurs, SAS au capital de 191.670 € sise au 34, rue de l'Ourcq à PARIS (75019), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 805 291 317 exerce en qualité d'Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), de Conseiller en Investissement Participatif (CIP) sous le contrôle de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), et est enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 14007053.

La société Dom Com Invest est inscrite à la Préfecture de Paris sous le numéro 102020 075 003 et bénéficie d'une RCP souscrite chez XL Insurance Company SE sous le n° FR00013333BL. L'activité est réglementée par l'article 242 septies du CGI consistant en l'obtention pour autrui des avantages fiscaux prévus à l'article 199 undecies B du CGI.

La souscription au capital des SAS DOM COM est réalisée à fonds perdus en contrepartie d'un avantage fiscal compris entre 2 500 € et 40 909 € et ne doit pas être envisagée comme un placement patrimonial ayant vocation à servir un rendement pendant sa durée de détention. En cas de remise en cause de l'avantage fiscal, l'investisseur perd à la fois son investissement et doit rembourser à l'administration fiscale l'économie d'impôt dont il a pu bénéficier.